

# BIOMASSE FORESTIÈRE

ESTIMATION DES QUANTITÉS RÉCOLTABLES

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018



## Estimation des quantités récoltables de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

### Contexte

---

La biomasse forestière est une ressource renouvelable utilisée par plusieurs filières industrielles pour la production de bioénergie, de bioproduits ou encore de matériaux biosourcés. Le terme biomasse désigne généralement les résidus résultant de la récolte de bois (branches, houppiers et feuillage).

Au Québec, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) restreint la récolte de la biomasse forestière à la matière ligneuse non marchande issue des activités forestières et des plantations. Seule la biomasse aérienne, soit les branches et les feuilles, est comptabilisée dans le volume admissible à la récolte. En forêt publique, un programme d'attribution de la biomasse forestière est en vigueur depuis juin 2008. Les attributions sont effectuées par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur la base des évaluations produites par le Forestier en chef.

### Actualisation des quantités récoltables

---

L'évaluation de la biomasse disponible est liée aux possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef. La quantité dépend principalement des procédés de récolte utilisés, par arbres entiers ou par arbres tronçonnés ainsi que de la proportion de coupes partielles.

Une première estimation des niveaux de récolte de biomasse a été effectuée par le Forestier en chef pour la période 2013-2018. Depuis, des fusions d'unités d'aménagement ont été effectuées et de nouvelles possibilités forestières ont été déterminées par le Forestier en chef pour la période 2018-2023. Pour ces raisons, une mise à jour des quantités récoltables de biomasse forestière a été produite et entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

## Résultats

---

La biomasse forestière disponible dans les unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 est sommairement évaluée à 15 623 700 tonnes métriques vertes (TMV) annuellement. Il s'agit d'une augmentation de 767 000 MTV par rapport à l'évaluation de 2013. Les résultats répartis selon les unités d'aménagement en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 sont présentés en annexe.

## Précision portant sur les évaluations du Forestier en chef

---

Le Forestier en chef tient à mentionner qu'il s'agit d'une évaluation sommaire et que des évaluations plus précises pourraient être réalisées à la demande ou si de nouvelles informations le justifient.



Louis Pelletier, ing.f.  
Forestier en chef

Le 2 septembre 2017

# ANNEXE

Unités d'aménagement	Biomasse disponible (tmv / an) à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018
011-71	194 846
012-72	465 388
<b>Bas-Saint-Laurent (R01)</b>	<b>660 234</b>
023-71	633 740
024-71	726 582
025-71	1 293 122
027-51	491 418
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean (R02)</b>	<b>3 144 863</b>
031-71	120 417
031-53	26 217
033-51	118 922
<b>Capitale-Nationale (R03)</b>	<b>265 555</b>
026-51	79 371
041-51	476 318
042-51	530 524
043-51	468 060
043-52	586 552
<b>Mauricie (R04)</b>	<b>2 140 825</b>
051-51	36 071
<b>Estrie (R05)</b>	<b>36 071</b>
071-51	166 283
071-52	374 750
072-51	59 818
073-51	296 528
073-52	203 415
074-51	470 737
<b>Outaouais (R07)</b>	<b>1 571 531</b>
081-51	238 089
081-52	355 805
082-51	254 391
083-51	463 055
084-51	341 428
084-62	110 471
086-51	190 829
<b>Abitibi-Témiscamingue (R08)</b>	<b>1 954 068</b>
093-51	564 371
093-52	163 691
094-51	303 761
094-52	146 361
095-51	53 004
097-51	426 684
<b>Côte-Nord (R09)</b>	<b>1 657 873</b>

Unités d'aménagement	Biomasse disponible (tmv / an) à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018
026-61	68 482
026-62	57 480
026-63	64 646
026-64	146 325
026-65	105 084
026-66	80 297
085-51	275 339
085-62	7 259
086-52	129 849
086-63	6 382
086-64	81 019
086-65	131 097
086-66	89 938
087-51	225 767
087-62	117 858
087-63	126 539
087-64	129 643
<b>Nord-du-Québec (R10)</b>	<b>1 843 003</b>
111-61	353 086
112-62	245 319
112-63	235 741
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (R11)</b>	<b>834 145</b>
034-51	9 569
035-71	93 911
<b>Chaudière-Appalaches (R12)</b>	<b>103 481</b>
062-71	415 772
<b>Lanaudière (R14)</b>	<b>415 772</b>
061-51	47 940
064-71	836 624
064-52	111 742
<b>Laurentides (R15)</b>	<b>996 306</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 623 727</b>

Valeurs en tonnes métriques vertes

Bureau du forestier  
en chef

Québec

